



Perte de dossier de carte grise par la préfecture

Par **Claudine36**, le **10/06/2013** à **12:00**

Bonjour,

En mars 2013 j'ai acheté une voiture chez un garagiste. C'est lui qui s'est occupé du changement de carte grise, il avait acheté la voiture à une dame sous tutelle. Depuis, pas de carte grise : la préfecture dit ne pas avoir mon dossier, mais le garagiste y est déjà retourné une fois pour signer un document et dit avoir reçu par la suite un coup de fil de la préfecture lui disant que le dossier était parti à Strasbourg. Cela depuis presque un mois. Depuis, plus de nouvelles.

Donc je suis toujours sans carte grise, avec un bout de papier provisoire périmé.

Que dois-je faire ? Quel est le risque si la police m'arrête pour un contrôle ? Et ma voiture est-elle vraiment assurée dans ces conditions ?

Merci pour votre aide,

Claudine.

Par **Tisuisse**, le **10/06/2013** à **16:56**

Bonjour,

Comment se fait-il que, habitant dans l'Indre, votre dossier soit part à Strasbourg ? Est-ce que

c'est en rapport avec cette tutelle ?

Par **Claudine36**, le **10/06/2013** à **22:30**

C'est un mystère, mais je ne pense pas ce soit en rapport avec la tutelle.